

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 749

Rubrik: Abonnés des abonnés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Je lis dans *La Suisse* du 18 octobre un article intitulé *Refusée à cause de «Lôzane bouge»*:

«Une étudiante de la Faculté des lettres, boursière de l'Etat de Vaud, n'a pas été acceptée au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire. Motif invoqué: elle a été condamnée à une peine d'emprisonnement avec sursis pour avoir participé aux événements de «Lôzane bouge».»

A supposer que les faits rapportés soient exacts, voilà qui me paraît scandaleux et fort inquiétant. Je comprendrais éventuellement qu'une commission scolaire refuse de nommer un candidat dont les opinions lui paraîtraient devoir choquer les sentiments de la population locale. Mais ici, il ne s'agit nullement de cela. Il s'agit de l'exclusion de cours publics, et la décision me paraît choquer la justice et la loi de toutes les manières possibles: double sanction pour un seul «délit»; ignorance de la nature du sursis, qui est supposé favoriser la «réinsertion sociale» du condamné; parfait mépris pour cette réinsertion — on en sera quitte pour écrire de beaux articles; parfait mépris, plus simplement, pour ce principe chrétien qui s'exprime par le: *A tout péché, miséricorde* — et spécialement lorsque le «délinquant» est jeune.

Dieu merci, les radicaux zurichois étaient plus larges d'esprit et plus généreux et disons-le plus intelligents que leurs épigones vaudois: sans quoi, notre plus grand écrivain suisse (-allemand) ne serait pas devenu chancelier, et il aurait continué de végéter dans une situation matérielle sans issue.

J. C.

MOTS DE PASSE

Gaspillage

Sans compter
l'hiver jette le froid
par toutes les fenêtres.

Hélène Bezençon

ABONNÉS DES ABONNÉS

Merci d'avance!

Un peu plus d'un mois après (cf. DP 744), permettez-nous d'insister! Tant il est vrai que «Domaine Public» ne peut compter que sur ses abonnés pour élargir son rayonnement et se développer. Rien de plus précieux donc, dans cette perspective, que les noms et adresses (complètes) de personnes qui seraient intéressées à suivre le travail d'information et d'analyse mené dans ces colonnes, semaine après semaine.

Rappel du processus. Nous nous chargeons de faire parvenir DP aux heureux destinataires signalés par vos soins, pendant quatre semaines, sans frais pour eux.

En conclusion de ces envois à l'essai, dans notre proposition d'abonnement, nous ne nous autorisons de votre nom que si vous signez (lisiblement) vos suggestions.

A vous de jouer!

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

► M^{me}/M. _____

Adresse _____

Signature

PS. Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont déjà renvoyé ce coupon-réponse, dûment rempli, dès sa première publication.